

**Les voies de la professionnalisation des armées en France et Grande-Bretagne.
Jalons pour une comparaison européenne**

**W. Genieys (CNRS, CEPPEL)
J. Joana (Université Montpellier I, CEPPEL)**

L'armée en tant qu'objet de comparaison est appréhendée soit à travers la longue durée historique, comme une variable dépendante du processus de construction des Etats modernes, soit à travers la moyenne durée historique en tant que variable d'ajustement des régimes politiques. Ainsi, les travaux classiques de la politique comparée ont fait des relations entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil une des clefs de compréhension du changement qu'il s'agisse de modernisation ou encore de développement politique (Badie, Hermet, 1989). Pourtant c'est la sociologie historique comparative anglo-saxonne, qui en faisant du « *War State making* » une des variables d'interprétation du processus de formation de l'Etat moderne, va aller le plus loin dans la démonstration (Tilly, 1975 ; Mann, 1988). Charles Tilly est certainement le chercheur qui a poussé le plus loin l'utilisation de cette variable dans une démarche comparatiste en élaborant un modèle des trajectoires étatiques européennes articulé sur le rapport entre « contrainte » (*coercicion*) et capital (Tilly, 1990). Dans une perspective assez proche, certains comparatistes français ont montré en quoi l'institutionnalisation de l'armée entraîne bien souvent la formation de logiques d'Etat particulières, notamment celle de l'Etat fort à la française (Badie, Birnbaum, 1978 ; Birnbaum, 1982). D'autres auteurs, enfin, soulignent les liaisons dangereuses se produisant dans certaines situations politiques où les militaires et les hauts fonctionnaires pour défendre l'Etat se muent en « gardiens de l'Etat » (*the custodians of the state*) constituant ainsi autant d'affinités entre la genèse de pratiques politiques autoritaires et un sens anti-démocratique (Daalder, 1995, p. 125). Au total, on considère que les pluralismes s'est imposé dans les régimes politiques avec ou contre les élites militaires (Linz, 2000)

Dès les années cinquante, Samuel Huntington a finement théorisé les relations entre l'Armée et l'Etat à partir du cas des Etats-Unis (1957). Par la suite ce type de collusion a été critiquée par l'imagination sociologique de Wright Mills dénonçant l'avènement d'un complexe militaro-industriel au sein même de l'élite du pouvoir américaine (1959). De même, la politique comparée a depuis toujours mis l'accent sur le rôle de l'armée comme facteur de stabilisation ou de déstabilisation des régimes confrontés aux crises politiques (Dogan, Higley, 1998). Le phénomène du « coups d'Etat », et de la prise du pouvoir par les militaires qu'il induit, fait que le rôle du pouvoir militaire devient une variable indépendante de l'analyse comparée aussi bien mobilisé par les tenants du néo-fonctionnalisme (Finer, 1961) que par les néo-marxistes (Poulantzas, 1975). Dans certaines séquences de modernisation politique tardive, comme se fut le cas en Espagne durant le 19^{ème} et le deux tiers du 20^{ème} siècle, l'armée est une institution d'ajustement de l'ordre politique (Genieys, 1997). Dans les années quatre-vingt, le développement des analyses consacrés aux processus de sortie des dictatures et de transitions démocratiques confirme cette tendance (Schmitter, O'Donnel, 1986). Ce n'est qu'avec à partir d'un questionnement en terme d'effectivité de la consolidation démocratique que le rôle du pouvoir militaire devient progressivement une variable dépendante dans les modèles permettant de saisir le changement politique (Linz, Stepan, 1995 : Gunther, Diamandouros, Puhle, 1995). Il ressort de ces travaux sur les rapports Armées-régimes qu'au fur et à mesure que la situation démocratique « se normalise », l'intérêt d'une recherche sur les militaires se réduit fortement.

Les travaux comparatistes consacrées à des aspects d'avantages centrés sur l'institution militaire sont peu nombreux. De plus, la focale de l'analyse change car on s'intéresse plus au relation entre l'armée et la société civile. Ainsi dans le prolongement des interrogations initiées par Morris Janowitz (1960), ils proposent de s'intéresser aux rapports entre Armée et société dans les démocraties consolidées. L'analyse est alors centrée sur l'évolution des modes de vie et des conditions de carrière des officiers (Moskos, Wood, 1988). Toutefois, avec la fin de la guerre froide, on assiste à une période de remise en question du modèle des « armées nationales » avec la fin des armées de masses fondées sur le service obligatoire et la généralisation de la professionnalisation des forces (Boëne, Dandeker, 1998). De façon plus générale, la sociologie militaire essaye de mesurer l'impact du changement social dans son ensemble sur les conditions d'exercice du métier militaire.

Depuis, la sociologie militaire s'efforce de repenser la place de l'institution militaire au sein des démocraties occidentales (Caplow, Vennesson, 2000). Malgré, l'effort louable des auteurs dont nous venons d'évoquer les travaux, la recherche reste faible sur au moins deux dimensions sur lesquelles il convient de revenir plus longuement. La première réside dans un éclatement de l'objet armée autour d'un questionnement centré sur la « civilianisation » des militaires ou encore la nouvelle finalité des forces armées¹. Dans ce cadre là, ce sont les variables lourdes de la sociologie qui sont mobilisés et on laisse souvent de côté la dimension politique. La seconde dimension expliquant la faiblesse des recherches sur le pouvoir militaire dans les régimes démocratiques est certainement lié du moins dans le cas de la France au faible intérêt des sciences sociales cette question. A l'exception notable des travaux de Samy Cohen sur le poids des généraux dans la décision politique (1994), les recherches sur la sociologie de l'Etat en action ont laissé de côté cet aspect des chose (Jobert, Muller, 1987)². Partant de là, l'analyse des politiques publiques à la française s'est construite en faisant l'impasse sur ce domaine pourtant structurant de l'activité au concret de l'Etat (Hassenteufel, Smith, 2002). Cette remarque vaut aussi pour les tenants de l'approche comparée des styles de politiques qui ont privilégié par leur travaux les modes de convergence en matière de *Welfare* (Esping-Andersen, 1999) ou encore de façon plus générale en matière de politique économique (Hall, 1986). Au total, l'analyse comparative des politiques publiques en Europe à grandement fait l'impasse sur les politiques de défense, que se soit au niveau de la transformation du métier militaires ou encore sur le rôle des programme d'armement. En cela, la sociologie comparée de l'action publique se prive d'un domaine de recherche permettant de saisir les modes de réformulation du lien étatique. Il s'agit dès lors d'appréhender la crise des Etats en soulignant la phénomène de *path dependence*³ dans le processus de constitution contrarié d'une politique européenne de défense commune.

C'est essayant d'éviter les pièges toujours latent « du tourisme intelligent » (Smith, 2000) que nous allons posé les jalons d'une analyse comparée des politiques de Défense en

¹ Face à une telle perspective, la sociologie militaire comparée, appliquée à l'Europe occidentale, se trouve réduite à constater la « sécularisation de l'Etat et le déclin de la citoyenneté » (Boëne, Dandeker, 1998, p. 21).

² Lors d'une discussion privée Pierre Muller nous a déclaré avoir été tenté dans le prolongement de son travail sur Airbus par une étude du programme « Rafale ». Mais le financeur potentiel, le ministère de la Défense, n'avait pas souhaité à l'époque donné suite à ce projet.

³ Nous partageons ici toutes les critiques avancées par Yves Surel quant à l'usage de la notion de *path dependence* dans son travail sur les réformes des banques centrales au sein de l'Union Européenne (2000). En effet, si les politiques de Défense ont en commun avec les politiques monétaires l'implication des plus hauts sommets de l'Etat, elles impliquent toutefois des effets politiques (au sens de *politix*) tant du point de vue symbolique que matériels beaucoup plus fort au sein des société nationales concernées.

Europe. Dans cette perspective, la modernisation « précoce » des armées en Grande-Bretagne devient une sorte de modèle de référence pour les Etats de la vieille Europe (Genieys, Joana, Smith, 2000). Pour ce faire, il est nécessaire de préciser quelque peu notre optique les catégories d'analyses que nous allons rendre opératoire. Si l'on peut s'entendre sur le fait que les politiques publiques de Défense constitue une des marques d'un secteur central de l'intervention de l'Etat, on peut noter trois logiques d'action interdépendantes qui peuvent générer leur propre rationalité. La première est la dimension stratégique qui renvoie lie fortement la politique de défense à celle de la politique étrangère. La seconde relève de la dimension industrielle inhérent à toute politique d'armement⁴. Enfin, la troisième concerne plus précisément organisationnelles du personnels des forces armées, que l'on qualifiera de politique militaire *stricto sensu*, dont le rapport avec la « condition » des autres agent de l'Etat pose parfois problème (Joana, 2002). C'est essentiellement sur cette dimension de la politique de défense que nous allons poser les premières bases d'un projet de recherche comparative de plus grande ampleur⁵. En effet, l'objet d'étude que nous allons soumettre à la comparaison est celui de la généralisation à la fin des années quatre vingt dix en Europe du modèle des armées professionnelle. Précisons d'entrée de jeu qu'il ne s'agit pas pour nous de postuler que cette convergence observable aujourd'hui s'inscrit sur une voie d'interdépendance dans les politiques publiques en Europe face à laquelle il n'y aurait pas d'alternative⁶. Pour ce faire tout en évitant de tomber dans le piège de la reconstruction *a posteriori*, nous allons tracé, à l'instar du travail de Peter Hall sur la comparaison des modes d'intervention de l'Etat dans l'économie en Grande Bretagne et en France (1986), une approche diachronique des configurations d'acteurs et d'idées qui ont conduit les processus de professionnalisation dans ces deux pays. Sans se focaliser sur la dimension binaire dans le mesure ou le nombre de cas étudiés sera augmenté par la suite, il convient de s'attacher au problème soulevé par la

⁴ A ce propos Samy Cohen souligne justement le fossé qui s'est qui se creuse en France depuis trente ans entre une « politique étrangère ambitieuse et une politique d'armements sans soutien financier suffisant » (Cohen, 1994, p. 246).

⁵ Il s'agit d'un programme de recherche sur « la transformation des politiques de Défense en Europe » qui s'inscrit dans le cadre du LEA (*Laboratoire Européen Associé*) entre le CNRS et l'Université de Barcelone (2002-2006). Il s'appuie sur deux contrats de recherche réalisés et publié par le Centre d'Etudes en Sciences sociales de la Défense (Genieys, Joana et ali., 2000 et 2001). A cela s'ajoute une recherche en voie d'achèvement pour le compte du Centre des Hautes Etudes de l'Armement (DGA) sur le thème du « rôle des groupes d'intérêts dans le cadre des politiques d'armement » (juin 2003). Et enfin, une dernière convention de recherche sur « La mise en œuvre de la professionnalisation des armées : comparaison des politiques publiques en France, Espagne, Italie, Pays-Bas » (C2SD, 2003/2004).

⁶ Nous ne postulons pas du moins à priori qu'il existe un principe de convergence dans le cadre de l'eupéanisation des politiques face auquel il n'y aurait pas d'alternative. Nous réfutons ici l'approche comparative réductrice du TINA (*There is no alternative*).

construction de l'objet comparée (1) et sur le choix d'un niveau d'investigation à retenir pour la mener à bien (2).

1. La comparaison des politiques de professionnalisation des militaires en France et en Grande-Bretagne : Fausse ou vraie convergence ?

Il convient de préciser que notre analyse comparée se situe à un niveau intermédiaire entre le macro-comparatisme (comparaison à vocation universelle) et le micro-comparatisme (comparaison infra et intra stato-nationale). Il s'agit de montrer comment on peut construire une approche *meso-comparatiste* à partir d'une étude de deux cas (entendu comme processus) de professionnalisation des armées en Grande-Bretagne et la France. A l'instar de la distinction des stratégies de recherche comparative identifiées par Charles Ragin, la stratégie centrée sur les cas (*cases studies*) opposés à la stratégie centrée sur les variables, nous inscrivons notre démarche dans le premier cas de figure (1987). Notre comparaison s'appuie sur une méthode qualitative centrée sur l'étude cas qui sont envisagées comme autant de configurations chargées de sens qui seront traitées de manière singulière⁷. Ainsi, cette recherche tente d'interpréter comment des processus de professionnalisation des armées qui se sont imposés au grés de contexte historique tendent aujourd'hui à se confondre. Tout en soulignant des causalités historiques et des temporalités différentes (comparaison diachronique), il s'agit de faire ressortir comment certaines conjonctions de cause (comparaison synchronique) ont permis dans les années quatre-vingt la généralisation du modèle de l'armée professionnelle en France et en Grande-Bretagne. Néanmoins avant de rentrer plus précisément sur le vif de la recherche, il est nécessaire de bien délimiter l'objet de la comparaison : à savoir la question de la professionnalisation des armées.

1.1. La construction de l'objet de la comparaison : la professionnalisation des armées.

Le travail de construction de l'objet suppose d'éviter « quelques biais » que la démarche comparatiste induit bien souvent. Cet effort de construction diffère en fonction de

⁷ Pour Charles C. Ragin la stratégie de recherche sur les cas, dite méthode qualitative, donne un statut particulier aux cas, à la causalité, à l'explication dans la comparaison. Les cas sont en petit nombre, ils portent sur des entités singulières et ils nécessitent un examen intensif et intégratif. La causalité peut être historique ou génétique et elle est à conjonction multiples. Et enfin, l'explication est intégrative, interprétative et historiquement spécifique (Ragin, 1987).

l'objet de la comparaison. La démarche comparatiste conduit alors à formuler une double exigence en termes de moyen et en termes de travail effectif de terrain. Un des problèmes « génériques » de la méthode comparative est que l'on range sous le label de comparaison et que l'on y retrouve une multitude de pratiques qui sont loin de toutes répondre à des exigences méthodologiques minimales. Appliqué à notre étude de cas cela revient tout d'abord à poser des questions telle que : Comment peut-on comparer les effets de la professionnalisation des armées en Grande-Bretagne ? En quoi une interrogation sur les effets de professionnalisation des armées à travers le prisme de la « condition militaire », notion qui n'existe pas chez les britanniques peut-elle être scientifiquement pertinente ? Patrick Hassenteufel a dégagé quatre type de des comparaisons au rabais qu'il convient d'éviter (2000)⁸.

Notre analyse des processus de professionnalisation des armée en Europe (en particulier la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne), nous a conduit à effectuer un travail de déconstruction et de reconstruction de l'objet constituant en soi un détour méthodologique salutaire. En préalable le comparatiste doit d'effectuer *en amont* un double travail sur le « contexte » et le « codage » de l'objet à comparer ici le processus des professionnalisation des armées en Europe (Genieys, Joana, Smith, 2000). Cela passe premièrement par un travail de *décontextualisation* et de *recontextualisation* de la (ou des politiques étudiés) : le cas de la professionnalisation des armées en Europe. Précisons alors qu'il s'agit d'un phénomène politique s'inscrivant dans l'accentuation de l'interdépendance entre les systèmes politiques et processus de transnationalisation des armées dans le cadre de la construction européenne. A titre d'exemple, la constitution de l'*Eurocorps*, les projets de construction d'une armée européenne s'inscrivent pleinement dans cette dynamique rendent plus que jamais indispensable la connaissance des autres (dans notre cas de figure l'armée britannique souvent érigée en modèle). Cela permet aussi dans une moindre mesure de contrôle les pièges de l'importation et l'exportation de modèle politique auxquels le comparatiste se trouve confronté. Secondement cela conduit à un travail de *décodage* et un travail de *recodage*. En effet, la demande sociale et politique est souvent forte sur la comparaison. Ce fut le cas à propos de notre politique publique soumise à l'étude (quelle condition militaire ? quelle professionnalisation ? quel modèle anglais ?). En effet, il était hors de question pour nous de

⁸ La première, « la comparaison Canada Dry », c'est-à-dire les travaux qui ont l'apparence de la comparaison mais qui en définitive quand on les regarde de plus près, n'en sont pas ou si peu ; la deuxième, « la comparaison de bureau », Cette appellation peut être conféré aux travaux comparatifs qui s'appuient uniquement sur la littérature disponible et sur des coupures de presses (dans le meilleur des cas) évitant ainsi au chercheur de pénibles (et coûteux !) déplacements sur le terrain ; la troisième, « les comparaisons Jivaros », il s'agit ici tout particulièrement des comparaisons fondées sur les indicateurs quantitatifs (exemple, le développement de l'Etat-Providence au niveau des dépenses sociales) ; la quatrième, « La comparaison ventriloque », c'est-à-dire le cas où la comparaison n'est là que pour valider une hypothèse sans que d'autres hypothèses soient prises en compte. Ici, la façon de construire la comparaison détermine *a priori* le résultat. Dans cette perspective, le travail empirique n'a plus qu'une valeur illustrative (décorative ?).

livrer un rapport aux hauts fonctionnaires du secteur de la défense venant « les mérites ou les limites » du modèle de gestion de la condition militaire en Grande-Bretagne.

Rappelons que le concept même de « condition militaire » n'existe pas dans la réalité britannique (voir développement infra). Comment pouvons-nous faire des interviews avec les « technos » anglais en les interrogeant sur quelque chose qui n'existe pas, qui n'a pas de sens pour les acteurs concernés ? Pour nous il était bien question d'évaluer les effets d'une politique publique, celle de la professionnalisation des armées en effectuant « un aller-retour » entre le cas britannique et le cas français. Dans cette perspective, une analyse comparée des dispositifs d'action publique dans ces pays, de leur genèse à leur présent s'imposait. Le recours à l'analyse comparée des politiques publiques ne s'impose pas seulement dans le contexte d'interdépendance accrue des Etats, en particulier, dans le cadre européen, et l'existence d'une demande (administrative, sociale, politique...) importante, mais aussi par les avancées en termes de connaissance et de théorisation (Hall, 1986, Smith, 2000).

Autrement dit, il s'agit d'une part d'évaluer la persistance du passé, sans surévaluer le poids de celui-ci dans la compréhension du présent, et d'autre part d'opérer une « décontextualisation » de l'objet observé, la condition militaire, permettant de révéler des invariants. On peut alors poser concrètement la question de savoir si le rapprochement du modèle de gestion des armées, c'est-à-dire la généralisation progressive du processus de professionnalisation des armées en Europe, n'est pas un moyen de comprendre comment se construit un régime politique européen. Sur quel fonds commun en construction une politique de Défense peut-elle voir le jour à ce niveau si ce n'est en commençant par une harmonisation des modes de gestion des militaires ? La comparaison des politiques s'impose alors comme un détour nécessaire et particulièrement fructueux.

Il s'agit dès lors en prenant en compte les contrastes observés dans la comparaison, de montrer que les trajectoires de transformation des armées en France et Grande-Bretagne révèlent certes des « singularités concrètes » mais aussi des homologies très pertinentes. La question qui demeure centrale pour une comparaison de ce type est celle de la temporalité du changement. En effet, le recours à la sociologie comparée doit nous permettre, à partir d'une analyse *diachronique*, de montrer comment les armées changent en respectant leur propre logique de dévolution mais aussi en s'inspirant l'une de l'autre. Ainsi dans les deux cas, on passe progressivement du soldat au professionnel, de l'état militaire vers une profession singulière, bref on assiste globalement au passage progressif à une armée de masse à une force en soi (*force in being*) dotée d'effectif réduit (Janowitz, 1974). Ce débat a eu lieu dans

les pays étudiés mais dans un contexte et lors de temporalités très différentes. En effet, en Grande Bretagne c'est dans les années soixante que la question du passage à une armée professionnelle se pose. Aujourd'hui très peu d'acteurs interviewés se sont prononcés sur cette période car cela appartient à leur histoire⁹. Autrement dit, la professionnalisation des armées est quelque chose qui va de soi. Par contre en France, la question de la professionnalisation des armées renvoie à une réalité sociologique « chaude » car il s'agit d'un processus en cours. Ainsi, lors de nos interviews les acteurs questionnés nous ont fait part de leur opinion sur la question, faisant souvent référence de façon explicite à « l'exemple britannique ». Loin d'être un modèle dans ce cas de figure la trajectoire anglaise renvoie bien souvent à des représentations très contradictoires où le poids des histoires singulières se trouve confronté à une volonté de modernisation communes des armées.

Bien entendu, effectuer une étude comparée des modes de professionnalisation pour analyser les dynamiques de la condition militaire mérite que l'on fasse quelques précisions lexicologiques. Ainsi, par professionnalisation, il ne s'agit pas ici de désigner la seule décision de suppression de la conscription, mais plutôt de re-situer celle-ci par rapport à la transformation de la condition militaire qui en découle dans les deux pays. Afin de mettre en perspective le processus de professionnalisation des armées en Grande-Bretagne et en France, il est donc nécessaire de revenir sur la période clef des années 1960-1980 durant laquelle l'armée britannique se tourne vers le modèle de l'armée professionnelle tandis que la France s'oriente vers la mise en œuvre du statut général des militaires de 1972.

Rappeler que l'on se situe alors dans une étude de cas selon Ragin et que l'on va essayer de dépasser P. Hall.

Un approche néo-institutionnelle à la Hall et le 3 i

Reprendre ici à partir du rapport les deux chapitres.

⁹ Il est nécessaire de préciser d'entrée de jeu dans ce premier chapitre que c'est un point que nous n'avons pas pu aborder avec nos interlocuteurs britanniques tant la question aller de soi ou encore qu'elle ne renvoyait pas à des représentations suffisamment construites pour avoir du « sens ». C'est pourquoi dans le cadre des développements à venir nous utiliserons principalement pour le cas anglais des sources de « seconde main » (articles, ouvrages, etc...). Nous devons citer ici comme source centrale, l'étude très riche effectuée par le contrôleur général des Armées Bonnardot sur le passage à une armée professionnelle en Grande-Bretagne, cf., G. Bonnardot, *De la conscription à l'armée de métier*, Ministère de la Défense, Contrôle Général des Armées, 1991.

1.2. Une approche diachronique du processus de professionnalisation des armées

1.3. Une approche synchronique des politiques de professionnalisation des militaires

EN FAIT JEAN TA PARTIE COMMENCE ICI : ? ? ? ? ? ?

Intégrer ce que tu peux et jette le reste il faut faire ta deuxième partie sur la méthode et le statut des résultats en se référant à la nature de l'ouvrage collectif dans lequel s'inscrit cet article.

Please vire moi le côté Gestion de ressources humaine et gestion des personnels, si non on envoie ta partie à PMP, la professionnalisation c'est mieux.

Faire une relecture sur la fin il y a des phrases trop longues notamment quand tu rajoute la conjonction **ET (avant dernière page)**

Comparer alors les politiques de professionnalisation des armées ? retour sur la méthode ou la méthode du retour.

Depuis la fin des années quatre-vingt dix les données du problème ont changé en raison d'une ouverture du monde militaire à la recherche (pratique des interviews etc.).

Rappel : la comparaison suppose en préalable de se démarquer de deux positionnements : le premier celui de *l'incomparabilité* et le second celui de la *comparabilité spontanée*.

Dans le premier cas, l'accent est mis sur l'irréductible spécificité nationale de tel ou tel processus politique ce qui fait obstacle à toute démarche de type comparative : en effet pas de comparaison sans comparabilité.

Sur nos cas sans y regarder de très près, on peut soutenir la thèse de l'incomparabilité assez facilement sur les modes de gestion des armées tendent ces derniers sont différents :

- le rôle des armées est historiquement différent dans ces deux pays : GB est une île forte marine, la FRA à une tradition historique de défense des frontières.
- le lien armée/nation est différent : en GB, la conscription est une parenthèse historique alors qu'en France c'est une tradition révolutionnaire subsumé par la mythologie républicaine.
- enfin, les temporalités ne sont pas les mêmes GB années 60 et FRA 1996.

Constatant, ainsi que la comparabilité est rarement un donné, il nous fallait la construire en évitant les pièges du nominalisme ; c'est-à-dire comparer deux objets parce qu'ils sont désignés par le même terme, le plus souvent juridique, dans des pays différents.

Ce problème se pose tant pour l'analyse des acteurs d'une politique publique que pour une politique publique en tant que telle. (En l'espèce, les hauts fonctionnaires de la défense, et les politiques de professionnalisation).

Notre enquête sur les effets de la professionnalisation des armées sur la condition militaires poser dans ce registre *a priori* de types de problèmes :

— le premier consistait à rechercher le terme de « condition militaire » (*military condition*) qui n'existe ni dans le vocabulaire du sens commun ni dans celui du sens pratique. Le projet de comparaison devait alors s'arrêter ici faute d'objet comparable.

— le second piège du nominalisme est celui dont est porteur en règle générale l'analyse des politiques publiques. En effet, à partir du moment où l'on trouve l'existence d'une « politique militaire » dans deux pays qui plus ai appartenant à la même aire culturelle la comparaison va de soi.

En effet, l'institutionnalisation d'un secteur armée (ou politique sectorielle) est très variable entre les pays étudiés sans que cela soit un indicateur pertinent de la réalité et de l'importance de cette politique. (exemple la politique de l'emploi des 35 heures typiquement française).

Il fallait donc sortir des catégories administratives existantes et délimiter la politique publique afin de la rendre comparable.

1/ La construction d'objet comparable : l'analyse des politiques de professionnalisation des armées en France et en Grande Bretagne au concret.

Tout d'abord, il s'agit de partir sur un postulat de recherche posé a priori, pour ensuite construire les outils nécessaires à la réalisation de l'enquête comparative :

« Appréhender la professionnalisation des armées comme une politique publique à travers le prisme de la condition militaire ».

Comme nous l'avons dit précédemment « la condition militaire » est une catégorie du langage militaire et il faut donc la construire comme une catégorie d'analyse afin de la rendre opérationnelle pour notre démarche.

Bref rappel sur le débat français sur la « condition militaire » et esquisse de construction de l'objet (Joana, 2001) : Tout d'abord, elle est liée à la question du statut des militaires (Loi de 1972) en France. Elle est donc franco-française. C'est une catégorie de l'action, d'origine juridique, qui se dilue au fur et à mesure qu'on la mobilise dans l'enquête (« la condition militaire c'est aussi »... « on ne peut pas étudier la condition militaire si on ne prend pas en compte »).

Par ailleurs, l'évocation de ses dimensions juridiques, sociales, économiques, culturelles par les militaires apparaît comme autant de tentatives pour l'ériger en élément distinctif autour duquel se délimite la spécificité de la fonction militaire en FR. Absent dans cette forme au sein du modèle britannique de gestion des armées (ce qui ne veut pas dire qu'ils n'en n'ont pas). Dès lors la comparaison doit tenir compte de ces disparités. Définition de la condition militaire en tant que *catégorie d'analyse opératoire* pour notre comparaison :

« On désigne l'ensemble des dispositifs organisationnels particuliers encadrant les conditions de travail et de vies des personnels des armées ».

Il convient dès lors de prendre compte les modalités par lesquelles ces conditions de vie et de travail sont érigées en « problème public » par les Etats-majors, mais aussi par les instances ministérielles et gouvernementales confrontées au processus de professionnalisation des armées.

Dans cette perspective, il ne s'agit pas d'évaluer de manière univoque le lien unissant le passage à une armée professionnelle et l'organisation de la condition militaire. Mais de montrer comment la référence à la condition militaire dans notre pays constitue en soi un choix de « profession militaire » dont la compatibilité avec les mesures accompagnant la fin de la conscription doit être interrogé. Que dans le cas britannique, les conceptions différentes du lien unissant les personnels des armées à l'institution militaire peuvent donner aux dispositifs organisant les modes de vie et de travail des personnels une portée différente quant à la professionnalisation de l'armée. Il s'agit donc d'apprécier les rapports entre les actions que les armées destinent à leur personnel et les transformations de la fonction militaire qui y sont liées.

2/ Comment nous avons construit la comparaison comme possible : « la condition militaire » comme objet de politique publique.

En accord avec Pierre Muller, on reconnaît trois que types de questionnements peuvent en effet fonder la mise en œuvre d'une analyse de politique publique qui renvoient à trois manières de construire la recherche et au choix d'une méthodologie spécifique.

- *Le premier porte sur les processus sociaux, politiques ou administratifs au travers desquels sont prises les décisions qui constituent les politiques.*
- *Le second concerne les modes de fonctionnement du système d'organisation publiques à travers lequel est élaborée et mis en œuvre une politique.*
- *Le troisième cherche à évaluer l'impact d'une politique sur le champ social et politique qu'il cherche à modifier.*

La redéfinition de la condition militaire à laquelle nous avons procédé souligne en effet les rapports croisés qu'entretiennent politique de professionnalisation de l'armée et politique d'aménagement de la condition militaire.

De même la suppression de la conscription a des implications sur la condition des personnels, les choix de politiques faits en matière de condition militaire décident également de la nature de l'armée professionnelle qui est ainsi créée.

Dès lors le comment se traduit par l'objectif de recherche suivant : chercher à comprendre les logiques qui président à la définition d'une action de l'Etat en matière de condition militaire. Au-delà de la disparité des mesures qui encadrent celle-ci, il s'agit de restituer le global affecté par l'Etat à ces programmes d'action. La question se résume à comment comprendre qu'à un moment donné certaines politiques sont définies.

2. Le choix d'un niveau d'investigation

Deux idées : la nature des sources (a) et le statut des résultats

Comme on vient de le voir, la délimitation de l'objet constitue un enjeu de l'analyse comparée, sur laquelle nombre d'auteurs ont attirés l'attention à juste titre (Hassenteufel, 2000). Elle ne règle pas pour autant toutes les difficultés qui s'attachent à la mise en œuvre d'une étude comparée. Le parti-pris de travailler sur des politiques publiques, même une fois établie leur comparabilité, laisse ouvertes un certain nombre de question quant à la mise en œuvre concrète de la recherche. On peut parler en l'occurrence d'un niveau d'investigation à délimiter, permettant de rendre la plus productive possible la comparaison. Par niveau d'investigation, on désigne ici deux dimensions de la mise en œuvre de la recherche, la

première portant sur la nature des sources à mobiliser et sur le statut à accorder aux résultats obtenus.

2. 1. La nature des sources

Dans un bilan récent de l'analyse des politiques publiques en France, Patrick Hassenteufel et Andy Smith (2002, p. 61) soulignaient qu'elle se caractérisait par un déficit de réflexion méthodologique. Dans leur article, les deux auteurs insistaient sur la nécessité d'une réflexion plus poussée sur le statut des discours et matériels documentaires recensés ainsi que sur leurs conditions de production. Ce type de difficultés se présentait à fortiori dans le cadre d'une recherche comparée visant à saisir les significations attachées à la gestion des conditions de vie et de travail des personnels militaires des armées.

Les dangers d'un réductionnisme quantitatif ont déjà été soulignés, à la fois en matière de comparaison transnationale (Hassenteufel, 2000) ou d'analyse des politiques publiques en général (Muller, Surel, 1994). Le montant des dépenses étatiques consacrées à une politique particulière ne dit rien de son impact, des modes d'intervention qui la caractérise ou de la manière dont est perçu le problème qu'elle est censée traiter. S'il s'agit là d'une recommandation largement admise par l'analyse des politiques publiques en général, on constate qu'elle mérite d'être rappeler en ce qui concerne la comparaison des politiques de défense. D'abord parce que les données de ce types sont abondantes et largement diffusées par différentes institutions privées ou publiques. Les ministères de la défense et les armées sont souvent généreuses quant aux statistiques de leurs effectifs et de leur évolution, aux montants des dépenses qu'elle consacre à telle ou telle action à destination des personnels, etc... Ensuite du fait du caractère commandité des enquêtes menées dans ce secteur et de la notre en particulier : ce types de raisonnement quantitatif a souvent les faveurs des commanditaires de la recherche, qui juge le chercheur sur la base de sa capacité à fournir ce type d'information. On retrouve donc là les mêmes contraintes que celles qui pèsent sur la délimitation de l'objet et que nous avons évoquées plus haut.

Dès lors que l'on avait défini la dimension symbolique des politiques de gestion de la ressource humaine comme un des éléments clés de la comparaison que l'on souhaitait mener à bien, restait à identifier les sources susceptibles de rendre compte du traitement du problème qu'elle constituait dans les deux pays. Différents types de matériaux documentaires étaient ici

envisageable et accessibles : déclarations publiques, articles de presse, débats parlementaires, documents internes, organigrammes administratifs et autre littérature grise, etc... En l'occurrence, le problème du chercheur est davantage de gérer une pléthore d'informations plutôt qu'une pénurie. Dans l'absolu, le traitement indifférencié de discours émis dans des conditions et par des acteurs très différents pose des problèmes qui ont déjà été évoqués (Hassenteufel, Smith, 2002). Mais les caractéristiques particulières de notre recherche incitaient en outre à relativiser l'intérêt d'une « entrée » par ce type de sources. D'abord du fait des spécificités de notre objet, les politiques de gestion de la ressource humaine, dont les enjeux, tels qu'ils sont identifiés par les acteurs impliqués dans l'administration et la gestion de ces dispositifs d'intervention, ne sont pas toujours perceptibles ou perçus par les acteurs de la sphère politique. En l'espèce, considérer que les débats journalistiques, politiques ou même parlementaires étaient susceptibles de rendre compte des enjeux autour desquels fonctionnaires civils et militaires se retrouvaient revenait à supposer un degré de politisation de ces questions qui apparaissait davantage comme un élément d'interrogation que comme un postulat de notre recherche. Au-delà de ces considérations méthodologiques, les conditions matérielles de notre enquête incitait également à limiter le statut accordé à ce type de sources. On l'a déjà dit, la réalisation d'une recherche comparative commanditée implique des coûts et le respect de délais stricts. Dès lors, la juste appréciation des discours émis dans ces différents types de document supposait une maîtrise des positions et des logiques d'action des intervenants aux différents « forums » et « arènes » de débat peut compatible à la réalisation d'une enquête portant sur deux pays et devant être menée en une douzaine de mois.

Dès lors, il apparaissait à la fois plus réaliste et plus pertinent scientifiquement de privilégier un type de documents particuliers, constitué par les différents textes officiels, livres blancs, Loi de programmation militaire ou exposés des motifs de lois portant plus spécifiquement sur la gestion des ressources humaines au sein des armées, visant à signifier à un public non défini à l'avance, les motivations, objectifs, raisons d'être de certaines initiatives adoptées. A ce titre, la *Strategic Defense Review*, publiée par le *MoD* britannique en 1997, était significative des changements souhaités en matière de gestion de la ressource humaine des armées. En attestait l'insertion dans ce texte d'un chapitre entièrement consacré aux questions de personnels et annonçant la mise en place d'une politique de gestion désormais commune aux trois armées. La prise en compte de ce type de matériel permet assurément de rendre compte des transformations des politiques concernées et des significations qui y sont attachées par les acteurs. A condition cependant que le statut de ces différents documents soit

clairement pris en compte par le chercheur. Même si, par leur contenu, la *Strategic Defense Review* de 1997 et la loi de programmation militaire 1997-2002 adopté en France en 1996 peuvent être rapprochées, leur contexte d'élaboration et leur degré de solennité ne sont certainement pas les mêmes.

Pour autant, il apparaissait insuffisant de s'en tenir à ce type de documents. Non pas simplement en raison du problème de l'effet des intentions affichées sur les dispositifs d'intervention publique. Il a largement été montrée que le changement dans les politiques publiques ne se réduit pas à la mise en œuvre de prestations ou d'outils inédits (Hall, 1993). Mais parce que les prises de position énoncées dans ces textes doivent être mises en perspective par le chercheur qui souhaite en apprécier la portée. Par leur nature même, ces documents sont souvent succincts et énoncent en quelques lignes des affirmations qui peuvent renvoyer à des transformations profondes des politiques concernées. Sauf à se laisser entraîner dans une analyse discursive pointilleuse, et d'une portée forcément réduite compte tenu de l'ampleur limitée des informations interprétées, il risque fort de passer à côté de simples nuances qui renvoient pourtant à des changements importants.

Dès lors, d'autres sources d'information devaient être mobilisées, au premier rang desquels se trouvaient des entretiens avec les acteurs directement impliqués dans les politiques de gestion de la ressource humaine des armées dans les deux pays. Les politiques étrangères et de défense sont réputées être des « milieux difficiles » (Cohen, 1999) pour le chercheur qui doit composer avec la méfiance et les tentatives de manipulations des personnes qu'il rencontre. S'il s'agit certainement d'obstacles réels dans le cadre d'une approche décisionnelle, visant à obtenir des informations précises sur les acteurs décisifs et les termes d'un choix politique, S. Cohen souligne lui-même que les responsables de la politique étrangère ou de défense sont en revanche beaucoup plus diserts sur leur travail quotidien, leurs attributions ou leurs méthodes de travail (ibid., p. 21). Dans le cadre d'une recherche qui, comme la nôtre, portait plus particulièrement sur ces derniers aspects, et notamment sur la manière dont les conditions de vie et de travail des personnels militaires, et leur gestion, étaient érigées en problème public dans les deux pays, les réticences des interviewés ne constituaient guère un obstacle. En outre, le caractère commandité de la recherche contribuait fortement à faciliter l'accès aux personnes que nous souhaitions rencontrer.

Plus problématique était en revanche l'identification des personnes à rencontrer. En l'occurrence, les difficultés qui se posent dans le cadre d'une recherche menée dans un cadre strictement national sont décuplées par la nécessité de fonder la comparaison sur des données similaires dans les différents pays. En effet, évoquer des données similaires ne renvoie en aucun cas à la juxtaposition d'informations recueillies auprès des représentants d'institutions ou d'organisations désignés dans les mêmes termes dans les deux pays. Un bon exemple en était fourni par le rôle que jouent certaines associations (*Soldiers, Sailors and Airmen Families Association, Army Families Federation*) dans l'assistance et le soutien aux personnels des armées britanniques. Même si ponctuellement on pouvait trouver en France des associations affichant les mêmes objectifs, leur faible implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion des personnels interdisait, sous peine d'introduire un biais important, qu'elles soient intégrées parmi nos interlocuteurs éventuels. Quoi qu'il en soit, l'identification de ces interlocuteurs ne pouvait donc se faire que chemin faisant, à mesure que chacune des réalités nationales était mieux maîtrisée. Les représentants des différents services qui, au sein des ministères de la défense et des États-Majors des deux pays, interviennent dans la gestion de ces politiques constituaient bien sûr un point de départ. Les réponses fournies, l'évocation des différents partenaires avec lesquels ces personnalités étaient amenées à travailler, permettaient ensuite de compléter le tableau et de reconstituer, dans chaque pays, l'écheveau des protagonistes intéressés à la fabrication de ces politiques.

Il en est découlé un échantillon privilégiant le personnel administratif, civil ou militaire, au détriment du personnel politique. Un tel parti-pris pouvait apparaître problématique dans un pays comme la Grande-Bretagne où, à l'occasion de l'élaboration de la *Strategic Defense Review*, les parlementaires avaient abondamment été consultés sur les orientations à donner à la politique de défense en général et à la politique de gestion des ressources humaines des armées plus particulièrement. En l'occurrence, une telle lacune pouvait être comblée par une attention particulière aux instances de prospective en matière de gestion du personnel existant au sein des ministères de la défense des deux pays, qui permettait de faire le lien avec des débats aux enjeux plus vastes que la seule exposition des « recettes » mobilisées par les acteurs en charge de la mise en œuvre de ces dispositifs d'intervention.

2. 2. Le statut des résultats obtenus

L'identification de variables déterminantes permettant de rendre compte des disparités et des ressemblances constatées par l'observation est traditionnellement considérée comme la raison d'être d'une démarche comparatiste prétendant à autre chose qu'à la seule juxtaposition de cas nationaux anecdotiques (Badie, Hermet, 1990, p. 77). Plutôt que le bien fondé d'une telle préoccupation de systématisation, ce sont les modalités concrètes par lesquelles le chercheur est susceptible d'y parvenir qui mérite d'être discuté. Plus que toute autre approche, l'analyse comparative suppose des aller-retour perpétuel entre théorisation et accumulation de données qui font de cette définition des variables pertinentes un travail de formulation et de reformulation d'hypothèses qui marque toutes les étapes de la recherche.

Dans le cadre de notre recherche, une première hypothèse théorique concernant les rapports entre professionnalisation des armées et politiques de gestion de la ressource humaine consistait à postuler une relation fonctionnelle et univoque entre l'adoption du modèle de l'armée professionnelle et l'apparition de contraintes particulières liées à la gestion de ses personnels militaires. Le test de cet hypothèse s'imposait d'autant plus qu'elle est au fondement des travaux sociologiques qui constituent le corps de connaissance le plus étoffé en ce qui concerne les processus de professionnalisation des armées. Pour les auteurs se revendiquant de cette approche, la professionnalisation, caractérisée par une redéfinition des rôles constitutifs de l'activité militaire, mais aussi des relations entre l'institution militaire et société environnante, est une constante des institutions militaires contemporaines (Boëne, 1998). Un des premiers apports de notre recherche consistait à relativiser fortement cette interprétation. D'abord parce que l'étude par les politiques de gestion de la ressource humaine permettait de mettre en évidence le poids de variables institutionnelles et identitaires sur les « styles » (Richardson, 1982) de ces politiques dans chacun des deux pays. A ce titre, la définition de la place de l'institution militaire et de ses personnels au sein de l'Etat en France, découlant du statut général des militaires de 1972 et du poids d'une catégorisation de ces questions en terme de « condition militaire » éloignait fortement les formes et le contenu des politiques qui y étaient valorisés de ceux des dispositifs d'intervention mise en place en Grande-Bretagne. Mais plus largement, une approche de ces politiques par les acteurs qui y étaient associés et les significations qu'ils y attachent, permettait également de mettre en évidence les enjeux, politique et sociaux, attachés à la définition de ces politiques dans les deux pays. Dans cette perspective, les disparités mises en évidence ne se résumaient pas au seul constat classique d'une spécificité institutionnelle, culturelle ou administrative de chacun des pays, mais renvoyait également aux agencement d'acteurs (politiques, administratifs, sociaux)

inédits et toujours mouvants que suscitaient la pris en charge publique de ce problème de la gestion des ressources humaines des armées. Autrement dit, l'hypothèse implicite — aux recherches évoquées plus haut mais également à la commande à laquelle répondait la recherche — d'un modèle d'armée professionnelle impliquant des ressources et des contraintes clairement identifiables, valables en tout temps et en tous lieux, en matière de gestion des personnels militaires, devaient être remise en cause.

Plus largement, la comparaison permettait de mettre en évidence le jeu entre deux types de variables influant fortement sur l'évolution du traitement réservé à la question de la ressource humaine des armées et des dispositifs visant à le prendre en charge. Dans les deux cas, ces transformations apparaissaient en effet tributaires des facteurs endogènes au secteur de la défense (les rapports Ministère de la défense/Etats-Majors, les rapports entre les différents Etats-majors) et de facteurs exogènes à celui-ci (rapports avec le ministère des finances, Union européenne...). Certaines des initiatives adoptées dans les deux pays au cours des années 1990 — le recours à la sous-traitance et ses modalités, la redéfinition de l'architecture organisationnelle de certains dispositifs d'aide, la reconnaissance de certaines prérogatives inédites au bénéfice des personnels — apparaissaient davantage tributaires de ce type de variables que d'une adaptation nécessaire des règles et des principes de la gestion des ressources humaines des armées aux exigences des conditions d'emploi de ces forces.

Mais au-delà de la formulation et de la vérification de ces hypothèses explicatives, les résultats de la comparaison valent aussi par la « mise en intrigue » qu'ils permettent. En l'occurrence, on peut notamment se demander ce que les transformations constatées des politiques analysées peuvent révéler de l'évolution du secteur de la défense et des conditions de fabrication des politiques de défense dans leur ensemble. Dans les deux pays, en effet, notre recherche a mis en évidence un changement profond dans les significations affectées aux politiques de gestion de la ressource humaine. Cette évolution se traduit d'abord dans la revalorisation de l'enjeu constitué par cette gestion. Elle est particulièrement manifeste en Grande-Bretagne. Dans un premier temps, les orientations données aux réformes de cette politique visent à réduire de manière drastique les coûts occasionnés par la gestion du personnel, principalement en réduisant les effectifs. A partir de 1995, en revanche, l'accent va plus volontiers être mis sur la nécessité d'une réflexion plus qualitative sur la gestion des ressources humaines, la *Strategic Defense Review* insistant sur la nécessité de redonner leur place au personnel dans la politique de défense, plutôt qu'aux seuls équipement et doctrine

stratégique. On retrouve dans le cas de la France une situation similaire. Tout comme en Grande-Bretagne, les années 1990 et le processus de professionnalisation sont marqués par une réduction régulière des effectifs. Si cette politique de réduction est prolongée à partir de 1996, elle s'accompagne d'une volonté affichée de relancer la réflexion autour des modes de gestion de la ressource humaine, dans lesquelles les armées, et l'armée de Terre en particulier, vont jouer un rôle premier. Parallèlement à cette revalorisation, les dispositifs d'intervention en matière de gestion des personnels vont évoluer, non pas tant dans leur contenu, mais du fait des finalités qui leurs sont attribuées. Quelles qu'aient été leurs raisons d'être jusque-là, ils sont désormais redéfinies en fonction d'un « référentiel technocratique » (Vennesson, 2000) inédit dans les deux pays. Leurs objectifs principaux est désormais d'assurer la satisfaction des besoins en personnel des armées, sur le plan à la fois qualitatif et quantitatif. Dans les deux pays, les responsables de la gestion de la ressource humaine mettent l'accent sur la nécessité de lier trois enjeux : le recrutement, la fidélisation des personnels et l'aide à la reconversion, réputée conditionner l'attractivité d'un engagement dans les armées.

Cette convergence particulière des significations affectées aux politiques de gestion de la ressource humaine n'est certainement pas explicable uniquement à la diffusion dans les deux pays de principes d'intervention inspirés des thèses néo-libérales et d'une volonté de rationalisation des politiques de défense. Elle incite davantage à s'intéresser aux jeux des acteurs politico-administratifs, civils ou militaires, partie prenante de ce processus de redéfinition. Des chercheurs ont en effet montré que les logiques qui président à la définition et à la mise en œuvre des politiques de défense varient selon que l'on considère les différents domaines qui les constituent : gestion du personnel de la défense, organisation, équipement ou engagement des forces (Cohen, 1994). On peut dès lors se demander dans quelle mesure ces changements de significations renvoient à un renouvellement, ou à une conversion à des principes inédits, des élites associées à la définition des politiques de gestion de la ressource humaine et plus largement des politiques de défense au cours des années 1990. On peut en outre s'interroger sur leur répercussions sur les modes d'élaboration des politiques de défense dans leur ensemble et sur la portée des arbitrages réalisés entre les différentes priorités auxquelles celles-ci doivent répondre.

conclusion

Bref, il s'agit de comprendre comment on est passé de l'idéologie du « pour qui meurt on ? » à celle du « pourquoi devrait-on mourir ! ». En jetant un regard sur l'actualité, « guerre d'Irak oblige », on serait même tenté d'annoncer un renversement de paradigme dans la mesure où les sociétés civiles dictent aux Etats de la vieille Europe le non recours à la force. Seule les nouvelles missions comme l'intervention humanitaire et la sécurité environnementale semblent être des modes d'action légitimant pour les forces armées.

BIBLIOGRAPHIE

- Badie Bertrand, Birnbaum Pierre**, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1978.
- Badie Bertrand, Birnbaum Pierre**, « Sociologie de l'Etat revisitée », *Revue internationale des sciences sociales*, n°140 juin 1994, pp. 189-204.
- Badie Bertrand, Hermet Guy**, *Politique comparée*, Paris, PUF, 1989.
- Birnbaum Pierre**, *La logique de l'Etat*, Paris, Fayard, 1982.
- Boëne Bernard, Dandeker Christopher**, *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, 1998.
- Cohen Samy**, *La défaite des généraux. Le pouvoir politique et l'armée sous la Ve République*, Paris, Fayard, 1994.
- Cohen Samy**, « Enquêtes a sein d'un milieu difficile : les responsables de la politiques étrangère et de défense », dans S. Cohen, *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999, pp. 17-49.
- Daalder Hans**, « Path toward state formation in Europe : Democratization, Bureaucratization and Politicization », in H.E. Chehabi, A. Stepan, *Essays in Honor of Juan J. Linz. Politics, Society and Democracy comparative studies*, Boulder, Westview Press, 1995, pp. 113-140.
- Dogan Mattei, Higley John**, *Elites, Crises and the Origins of Regimes*, Boulder, Rowman & Littlefield Publisher, 1998.
- Esping-Andersen Gosta**, *Les trois mondes de l'Etat providence. Essai sur la capitalisme moderne*, Paris, PUF, 1999.
- Finer S. M.**, *The Man on the Horseback. The role of the Military in Politics*, Londres, Pall Mall, 1962.
- Genieys William**, *Les élites espagnoles face à l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Genieys William, Hassenteufel Patrick**, « De la transition à la consolidation des régimes politiques. Une comparaison Espagne/Allemagne », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 4 n°3 décembre 1997, pp. 699-732.
- Genieys William, Joana Jean, Smith Andy**, *Professionalisation et condition militaire : une comparaison France/Grande-Bretagne*, Paris, C2SD, 2000.
- Genieys William, Joana Jean, Koudjil Christelle, Smith Andy**, *Armées professionnelle et politique de reconversion : une comparaison européenne (Espagne, France, Grande-Bretagne)*, Paris, C2SD, 2001.
- Genieys William**, « Pour une sociologie comparée des élites en interaction », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 7 n°2 décembre 2000, pp. 467-492.
- Gunther Richard, Diamandouros P. Nikiforos, Puhle Hans-Jürgen**, *The Politics of Democratic Consolidation. Southern Europe in Comparative Perspective*, Baltimore & London, The John Hopkins University Press, 1995.
- Irondelle Bastien**, « La réforme des armées en France : genèse d'une décision politique », in P. Vennesson (dir.), *Politiques de Défense : institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 209-260.
- Janowitz Moritz**, *The professional Soldier : a social and political potrait*, New York, Free Press, 1974.
- Joana Jean**, « La condition militaire : invention et réinvention d'une catégorie de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 52 n°4 août 2002, pp. 449-468.
- Jobert Bruno, Muller Pierre**, *L'Etat en action*, Paris, PUF, 1987.
- Jobert Bruno (dir.)**, *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Hall Peter**, *Governing the Economy. The politics of State Intervention in Britain and France*, Cambridge, Polity Press, 1986.
- Hall Peter**, « Policy Paradigm, Social Learning and the State. The case of Economic Policy meaking in Britain », *Comparative Politics*, vol. 25, 1993, n° 3, pp. 275-296.
- Hall Peter**, « Le rôle des intérêts, des institutions et des idées dans l'économie politique comparée des pays industrialisés », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 7 n°1 été 2000, pp. 53-92.

- Hassenteufel Patrick**, « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expérience de comparaisons européennes », in CURAPP, *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000, pp. 81-105.
- Hassenteufel Patrick, Smith Andy**, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques à la française », *Revue française de science politique*, vol. 52 n°1 février 2002, pp. 53-74.
- Huntington Samuel P.**, *The Soldier and the State. Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1957.
- Lichbach Mark Irving, Zuckerman Alan S.**, *Comparative Politics. Rationality, Culture, and Structure*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- Linz Juan J., Stepan Alfred**, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, Southern America and post Communist Europe*, Baltimore & London, The John Hopkins University Press, 1995.
- Linz Juan J.**, *Totalitarian and authoritarian regimes*, Boulder-London, Lynne Rienner, 2000.
- Man Michael**, *States, War and Capitalism. Studies in Political Sociology*, Oxford, Basil Blackwell, 1998.
- Martin Michel L.**, « Le déclin de l'Armée de masse en France. Note sur quelques paramètres organisationnels », *Revue Française de Sociologie*, XXII, 1981, pp. 87-116.
- Mills C. Wright**, *The Power Elite*, New-York, Oxford University Press, 1956.
- O'Donnell Guillermo, Schmitter Philippe C.**, *Transition from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore & London, The John Hopkins University Press, 1986.
- Moskos Charles C., Wood Franck R. (eds)**, *The Military : More than Just a Job*, Washington D.C., Pergamon-Brassey's, 1988.
- Muller Pierre, Surel Yves, (a compléter par jeannot qui met de référence à la volée).**
- Poulantzas Nicos**, *La crise des dictatures. Portugal, Grèce, Espagne*, Paris, Maspero, 1975.
- Ragin Charles C.**, *The Comparative method : moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, Berkeley, University of California Press, 1987.
- Richardson Jeremy ed.**, *Policy Styles in western Europe*, Boston, Allen & Unwin, 1982.
- Sartori Giovanni**, « Bien comparer, mal comparé », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 1 (1), 1994, pp. 19-36.
- Smith Andy**, « L'analyse comparée des politiques publiques : une démarche pour dépasser le tourisme intelligent ? », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 7 n°1, 2000, pp. 7-19.
- Surel Yves**, « Comparer des sentiers institutionnels. La réforme des banques centrales au sein de l'Union Européenne », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 1 (1), 1994, pp. 135-166.
- Thiébaud Jean-Louis**, « Complexe militaro-industriel : notion critique ou théorique ? », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. LXXV, 1983, pp. 215-237.
- Tilly Charles**, *The Formation of national states in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1976.
- Tilly Charles**, *Coercion, Capital and European States*, Cambridge, Basil Blackwell, 1990.
- Vennesson Pascal (dir.)**, *Politiques de Défense : institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Vennesson P.**, « La ressource humaine dans les armées : trois référentiels en quête d'une politique publique », dans Pascal Vennesson dir., *Politiques de défense : institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 87-112.